

ASSOCIATION UNION REG SCOP GRAND EST

5 rue Morey
54000 NANCY

ETATS FINANCIERS AU 31/12/2023

ETATS FINANCIERS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

BILAN

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 192	3 192		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	154 276	118 482	35 794	37 215
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	47 412		47 412	47 185
TIAP & autres titres immobilisés	240 965		240 965	238 586
Autres immobilisations financières	1 020 240		1 020 240	1 020 240
Total I	1 466 085	121 673	1 344 411	1 343 226
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	72 080		72 080	22 336
Autres créances	116 805		116 805	161 095
Divers				
Disponibilités	572 640		572 640	405 748
Charges constatées d'avance	19 454		19 454	39 191
Total II	780 979		780 979	628 369
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 247 063	121 673	2 125 390	1 971 596

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	3 049	3 049
Autres fonds propres sans droit de reprise	3 049	3 049
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	280 900	280 900
Réserves pour projet de l'entité	280 900	280 900
Report à nouveau	154 812	144 072
Excédent ou déficit de l'exercice	24 614	10 740
Situation nette (sous-total)	463 375	438 761
Total I	463 375	438 761
FONDS REPORTES ET DEDIES		
Fonds dédiés	210 000	80 000
Total II	210 000	80 000
PROVISIONS		
Provisions pour charges	1 095 700	1 082 300
Total III	1 095 700	1 082 300
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 514	60 234
Dettes fiscales et sociales	220 920	215 051
Autres dettes	95 682	95 250
Produits constatés d'avance	2 200	
Total IV	356 316	370 535
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 125 390	1 971 596

ETATS FINANCIERS 2023

Période du 01/01/2023 au 31/12/2023

COMPTE DE RESULTAT

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	81 575	18,57	72 791	19,04
Ventes de biens et de services	37 452		8 960	
Ventes de prestations services	37 452	8,53	8 960	2,34
Produits de tiers financeurs	899 229		775 166	
Concours publics et subventions d'exploitation	320 250	72,90	300 500	78,61
Contributions financières	578 979	131,80	474 666	124,18
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	29 836	6,79	64 015	16,75
Utilisation des fonds dédiés			220 000	57,55
Autres produits	13 844	3,15	13 514	3,54
Total I	1 061 936	241,75	1 154 445	302,01
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	273 883	62,35	445 993	116,68
Impôts, taxes et versements assimilés	18 888	4,30	17 515	4,58
Salaires et traitements	395 675	90,07	325 316	85,11
Charges sociales	201 170	45,80	167 046	43,70
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 817	2,92	10 959	2,87
Dotations aux provisions	13 400	3,05	100 000	26,16
Reports en fonds dédiés	130 000	29,59	80 000	20,93
Autres charges	5		12	
Total II	1 045 838	238,08	1 146 840	300,02
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	16 098	3,66	7 605	1,99
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	5 266	1,20	2 784	0,73
Autres intérêts et produits assimilés	4 702	1,07	2 266	0,59
Total III	9 968	2,27	5 050	1,32
CHARGES FINANCIERES				
Total IV				
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	9 968	2,27	5 050	1,32
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	26 066	5,93	12 655	3,31
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	760	0,17	520	0,14
Total V	760	0,17	520	0,14
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	45	0,01	1 178	0,31
Total VI	45	0,01	1 178	0,31
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	716	0,16	-658	-0,17
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 168	0,49	1 257	0,33
Total des produits (I + III + V)	1 072 664	244,19	1 160 016	303,47
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	1 048 050	238,59	1 149 276	300,66
EXCEDENT OU DEFICIT	24 614	5,60	10 740	2,81
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE				
TOTAL				

Hervé WENTZINGER
Christophe SPRAUEL
Florent BARDA
Christian BERTHOLD
Annabel CORDELLIER
Marina COSTANTINO
Xavier COURTEAUX
Olivier DEL ROSSO
Arnaud GUTHERTZ
Sébastien GUY
Daniel KAISER
Frédéric LINDENMANN
Olivier LOBSTEIN

Céline LEININGER
Éric ESTREICH-BOUSSER
Stéphane LOGEL
Muriel MULLER
Christophe NITSCHÉ
Renaud PFLIEGER
Marion RUHLMANN
Julien SCHÆGIS
Mélodie SCHERER
Patrice SOUDRE
Franck-Olivier THÉOBALD
Frédéric WAGNER
Lucille YVARS

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2023

UNION REGIONALE DES SOCIETES COOPERATIVES OUVRIERES DE PRODUCTION DE LA REGION GRAND EST

Association loi 1901

5, rue Morey

54000 NANCY

Registre National des Associations W543000267

333 719 474

* * *

FIBA SAS - SIEGE SOCIAL

7 avenue de l'Europe - Espace Européen de l'Entreprise - 67300 SCHILTIGHEIM
ADRESSE POSTALE : CS 60034 - 67013 STRASBOURG CEDEX
Tél. 03 88 18 59 59 - E MAIL : strasbourg@groupe-fiba.fr
RCS Strasbourg 698 501 442 00090

Société par Actions Simplifiée au capital de 612 500 € - NAF 6920 Z - N°TVA Intr. : FR 49 698501442 - Lieu de juridiction : Strasbourg
Société d'Expertise Comptable et de Commissariat aux Comptes - Inscrite au Tableau Régional de l'Ordre - Membre de la Cie Régionale de Colmar

BECM : IBAN : FR76 1189 9001 0000 0375 2614 546 - BIC : CMCIFR2A

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 31.12.2023

Aux membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission de commissaire aux comptes qui nous a été confiée par l'assemblée générale de votre association, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association UNION REGIONALE DES SOCIETES COOPERATIVES OUVRIERES DE PRODUCTION DE LA REGION GRAND EST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2023, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de Commerce et par le Code de Déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2023 à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 821-53 et R. 821-180 du code de commerce relatives à la justification des appréciations du commissaire aux comptes, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans ce cadre, nos diligences nous ont conduits, en lien avec les informations données dans l'annexe, à nous assurer :

- du correct traitement comptable des sommes reportées en fonds dédiés à la clôture de l'exercice, au regard des projets à financer ;
- du caractère raisonnable des provisions pour risques et charges à la clôture de l'exercice, au regard de la nature des dossiers concernés et de la sortie probable de ressources évaluée sur la base desdits dossiers.

Vérifications spécifiques

Nous avons procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents mis à la disposition des membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration de votre association.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association. Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.
- Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.
S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à Schiltigheim, le 13 septembre 2024

Le commissaire aux comptes

FIBA SAS



Julien SCHAEGIS

*Membre de la Compagnie Régionale
des commissaires aux comptes de Colmar*

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
ACTIF IMMOBILISE				
Immobilisations incorporelles				
Concessions, brevets et droits assimilés	3 192	3 192		
Immobilisations corporelles				
Autres immobilisations corporelles	154 276	118 482	35 794	37 215
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	47 412		47 412	47 185
TIAP & autres titres immobilisés	240 965		240 965	238 586
Autres immobilisations financières	1 020 240		1 020 240	1 020 240
Total I	1 466 085	121 673	1 344 411	1 343 226
ACTIF CIRCULANT				
Stocks				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	72 080		72 080	22 336
Autres créances	116 805		116 805	161 095
Divers				
Disponibilités	572 640		572 640	405 748
Charges constatées d'avance	19 454		19 454	39 191
Total II	780 979		780 979	628 369
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 247 063	121 673	2 125 390	1 971 596

FIBA
Commissaires aux Comptes

Bilan

	Net au 31/12/23	Net au 31/12/22
FONDS PROPRES		
Fonds propres sans droit de reprise	3 049	3 049
Autres fonds propres sans droit de reprise	3 049	3 049
Fonds propres avec droit de reprise		
Réserves	280 900	280 900
Réserves pour projet de l'entité	280 900	280 900
Report à nouveau	154 812	144 072
Excédent ou déficit de l'exercice	24 614	10 740
Situation nette (sous-total)	463 375	438 761
Total I	463 375	438 761
FONDS REPORTEES ET DEDIES		
Fonds dédiés	210 000	80 000
Total II	210 000	80 000
PROVISIONS		
Provisions pour charges	1 095 700	1 082 300
Total III	1 095 700	1 082 300
DETTES		
Emprunts obligataires et assimilés		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 514	60 234
Dettes fiscales et sociales	220 920	215 051
Autres dettes	95 682	95 250
Produits constatés d'avance	2 200	
Total IV	356 316	370 535
TOTAL GENERAL (I+II+III+IV+V)	2 125 390	1 971 596

FIBA
Commissaires aux Comptes

Compte de résultat

	du 01/01/23 au 31/12/23 12 mois	%	du 01/01/22 au 31/12/22 12 mois	%
PRODUITS D'EXPLOITATION				
Cotisations	81 575	18,57	72 791	19,04
Ventes de biens et de services	37 452		8 960	
Ventes de prestations services	37 452	8,53	8 960	2,34
Produits de tiers financeurs	899 229		775 166	
Concours publics et subventions d'exploitation	320 250	72,90	300 500	78,61
Contributions financières	578 979	131,80	474 666	124,18
Repr. / amort., dépréc., prov. et transferts de charges	29 836	6,79	64 015	16,75
Utilisation des fonds dédiés			220 000	57,55
Autres produits	13 844	3,15	13 514	3,54
Total I	1 061 936	241,75	1 154 445	302,01
CHARGES D'EXPLOITATION				
Autres achats et charges externes	273 883	62,35	445 993	116,68
Impôts, taxes et versements assimilés	18 888	4,30	17 515	4,58
Salaires et traitements	395 675	90,07	325 316	85,11
Charges sociales	201 170	45,80	167 046	43,70
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	12 817	2,92	10 959	2,87
Dotations aux provisions	13 400	3,05	100 000	26,16
Reports en fonds dédiés	130 000	29,59	80 000	20,93
Autres charges	5		12	
Total II	1 045 838	238,08	1 146 840	300,02
1. RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	16 098	3,66	7 605	1,99
PRODUITS FINANCIERS				
De participation	5 266	1,20	2 784	0,73
Autres intérêts et produits assimilés	4 702	1,07	2 266	0,59
Total III	9 968	2,27	5 050	1,32
CHARGES FINANCIERES				
Total IV				
2. RESULTAT FINANCIER (III-IV)	9 968	2,27	5 050	1,32
3. RESULTAT COURANT avant impôts (I-II+III-IV)	26 066	5,93	12 655	3,31
PRODUITS EXCEPTIONNELS				
Sur opérations de gestion	760	0,17	520	0,14
Total V	760	0,17	520	0,14
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Sur opérations de gestion	45	0,01	1 178	0,31
Total VI	45	0,01	1 178	0,31
4. RESULTAT EXCEPTIONNEL (V-VI)	716	0,16	-658	-0,17
Impôts sur les bénéfices (VIII)	2 168	0,49	1 257	0,33
Total des produits (I + III + V)	1 072 664	244,19	1 160 016	303,47
Total des charges ((II + IV + VI + VII + VIII)	1 048 050	238,59	1 149 276	300,66
EXCEDENT OU DEFICIT	24 614	5,60	10 740	2,81
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
TOTAL				
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRE				
TOTAL				

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : UNION REG SCOP GRAND EST

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2023, dont le total est de 2 125 390 euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 24 614 euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Informations diverses relatives à l'association Union Régionale des Scop Grand Est:

L'Union Régionale des SCOP Grand Est a pour objet, en conformité avec les statuts de la Confédération Générale des SCOP et des décisions prises par le Congrès et le Conseil National d'assister ses adhérents dans la poursuite de l'objectif ci-dessous:

"Les Coopératives Ouvrières de Production ont pour idéal la transformation de l'état social actuel et, pour but immédiat, l'amélioration du sort des travailleurs par la Coopération, et la prise en charge par eux de la responsabilité et de la gestion des entreprises"

Les principales missions de l'Union Régionale des Scop Grand Est sont:

- de créer et développer les SCOP et SCIC dans le Grand Est,
- de représenter et de faire connaître les SCOP et SCIC,
- d'accompagner le développement des coopératives adhérentes,
- de favoriser l'intercoopération.

Les moyens d'action de l'Union Régionale des Scop Grand Est comprennent notamment:

- les réunions d'information,
- les sessions de stages de formation et de perfectionnement;
- la participation à l'action et au fonctionnement des organismes spécialisés de la Coopération Ouvrière de Production,
- l'organisation de toutes manifestations propres à assurer la propagation des idées coopératives.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2023 ont été établis et présentés conformément aux dispositions des règlements 2018-06 et 2014-03 de l'Autorité des Normes Comptables relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en euros.

FIBA
Commissaires aux Comptes

Règles et méthodes comptables

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 6 à 15 ans
- * Matériel de bureau : 3 à 5 ans
- * Matériel informatique : 3 à 5 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Honoraires des commissaires aux comptes

Montant des honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice clos au 31/12/2023: 6.377,60€ TTC (au titre de la mission de commissariat aux comptes, de certification et d'examen des comptes individuels).

Le montant de ces mêmes honoraires figurant au compte de résultat de l'exercice clos au 31/12/2022 s'élevait à 5.976€ TTC.

Engagements de retraite

L'indemnité de départ à la retraite est déterminée en appliquant une méthode tenant compte des salaires projetés de fin de carrière, du taux de rotation du personnel, de l'espérance de vie et d'hypothèses d'actualisation des versements prévisibles.

Les hypothèses actuarielles retenues sont les suivantes:

FIBA
Commissaires aux Comptes

Règles et méthodes comptables

- Taux d'actualisation: 3,20%
- Taux de croissance des salaires : 2%
- Age de départ à la retraite : 65-67 ans
- Taux de rotation du personnel: faible
- Table de taux de mortalité: INSEE 2024

Le montant de la provision ainsi calculée et constatée est de 75.700€.

FIBA
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	A l'ouverture	Augmentation	Diminution	A la clôture
Valeurs brutes				
Immobilisations incorporelles	3 192			3 192
Immobilisations corporelles	143 437	11 395	557	154 276
Immobilisations financières	1 306 011			1 308 617
Total	1 452 640	11 395	557	1 466 085
Amortissements & provisions :				
Immobilisations incorporelles	3 192			3 192
Immobilisations corporelles	106 222	12 817	557	118 482
Immobilisations financières				
Total	109 414	12 817	557	121 673
ACTIF NET				1 344 411

FIBA
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Immobilisations financières

Au 31 décembre 2023, les immobilisations financières sont composées:

- d'apports avec droit de reprise consentis à Aficoop pour 1.020.000€,
- de parts sociales Crédit Coopératif pour 240.965€,
- de titres de participation SCI Maison des SCOP pour 44.820€,
- de titres de participation FONCIM pour 2.000€,
- de créances rattachées à des participations pour 591,80€,
- de dépôts et cautionnements pour 240€.

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une dépréciation est constatée pour le montant de la différence.

Liste des filiales et participations

Renseignements détaillés sur chaque titre

	Capital	Capitaux propres (autres que le capital)	Quote-part du capital détenue	Résultat du dernier exercice clos
- Filiales (détenues à + 50 %)				
- Participations (détenues entre 10 et 50%)				
SCI MAISON DES SCOP DE L'EST 54000 NANCY	83 695	-41 959	53,55	-8 943
FONCIM 54000 NANCY	6 000		33,33	-1 207

Renseignements globaux sur toutes les filiales

	Valeur comptable Brute	Valeur comptable Nette	Montant des prêts et avances	Cautions et avals	Dividendes encaissés
- Filiales (détenues à + 50 %)					
- Participations (détenues entre 10 et 50%)	46 820	46 820	84 060		
- Autres filiales françaises					
- Autres filiales étrangères					
- Autres participations françaises					
- Autres participations étrangères					

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 1 229 171 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	592		592
Prêts			
Autres	1 020 240		1 020 240
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	72 080	72 080	
Autres	116 805	116 805	
Charges constatées d'avance	19 454	19 454	
Total	1 229 171	208 339	1 020 832
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Clients FAE	15 267
Fournisseurs ANP	419
Produits à recevoir	5 266
Total	20 952

FIBA
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Fonds propres

Tableau de variation des fonds propres

VARIATION DES FONDS PROPRES	A l'ouverture	Affectation du résultat	Augmentation	Diminution ou consommation	A la clôture
Fonds propres sans droit de reprise	3 049				3 049
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves	280 900				280 900
Report à Nouveau	144 072	10 740			154 812
Excédent ou déficit de l'exercice	10 740	-10 740	24 614		24 614
Situation nette	438 761		24 613		463 375
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
Droits de propriétaires (Commodat)					
TOTAL	438 761		24 613		463 375

FIBA
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires	62 300	13 400			75 700
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges	1 020 000				1 020 000
Total	1 082 300	13 400			1 095 700
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation		13 400			
Financières					
Exceptionnelles					

La provision pour risques d'un montant de 1.020 K€ correspond à une provision liée aux risques financiers attachés à l'activité économie sociale.

FIBA
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 356 316 euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 514	37 514		
Dettes fiscales et sociales	220 920	220 920		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	95 682	95 682		
Produits constatés d'avance	2 200	2 200		
Total	356 316	356 316		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs FNP	21 111
Congés payés dus	60 719
Charges sociales à payer	30 033
Taxe apprentissage	297
Formation continue	146
Adesatt	221
Total	112 527

FIBA
Commissaires aux Comptes

Notes sur le bilan

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées avance	19 454		
Total	19 454		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés avance	2 200		
Total	2 200		

FIBA
Commissaires aux Comptes

Notes sur le compte de résultat

Chiffre d'affaires et ressources

Répartition par secteur d'activité

Secteur d'activité	31/12/2023
Autres produits	37 452
Cotisations	81 574
TOTAL	119 026

Charges et produits d'exploitation et financiers

Subventions d'exploitation

Les subventions d'exploitation comptabilisées au cours de l'exercice clos le 31/12/2023 s'élèvent à 320,250€ et correspondent à :

- des subventions de la Région Grand Est pour 260,250€,
- une subvention de l'Eurométropole de Strasbourg pour 60,000€.

FIBA
Commissaires aux Comptes

Autres informations

Effectif

Effectif moyen du personnel : 10 personnes dont 4 apprentis.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	2	2	4	4
Employés	2	4	6	6
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	4	6	10	10

Rémunération des trois plus hauts cadres

Le montant des rémunérations et avantages en nature des trois plus haut cadres dirigeants bénévoles et salariés n'est pas communiqué. En effet, compte tenu de l'organisation et de la répartition des pouvoirs au sein de la structure, cette information reviendrait à indiquer une rémunération individuelle.

Contributions volontaires

Les contributions volontaires ne nature ne constituant pas des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association Union Régionale des Scop Grand Est, elles n'ont pas fait l'objet d'une comptabilisation et d'une présentation au pied du compte de résultat. Les seules contributions volontaires existant dans l'association Union Régionale des Scop Grand Est sont des contributions en travail. Ces dernières correspondent:

- aux temps passés par son Président M. Mareschal pour assurer la Présidence, participer à l'Assemblée Générale et au Conseil d'Administration,
- aux temps passés par les Administrateurs pour leur participation au Conseil d'Administration.

FIBA
Commissaires aux Comptes

Autres informations

Fonds dédiés

	A l'ouverture de l' exercice	Reports A	Utilisations Montant global B	Utilisations Dont rembours.	Transferts C	A la clôture de l'exercice Montant global A - B + C	A la clôture de l'exercice Dont fonds dédiés
Sous total							
<i>Contrib. financière</i>	80 000	130 000				210 000	
Sous total							
TOTAL	80 000	130 000				210 000	

Les fonds dédiés au 31 décembre 2023 d'un montant de 210.000€ correspondent aux ressources affectées : au rassemblement des coopérateurs - fête des 5.000 pour 210.000€.

FIBA
Commissaires aux Comptes